

l'intérieur d'un même pays (cas de la France) et encore moins d'un pays à l'autre ; ne serait-ce aussi qu'en raison de la perception et du poids différent de l'affaire Dreyfus selon les pays ou les peuples ici étudiés (Allemagne, Italie, papauté, Russie, Polonais, Royaume-Uni, États-Unis, Belgique, Mexique, Argentine, Espagne). Si le dreyfusisme est le courant dominant à l'étranger, il n'est cependant pas le seul, en particulier dans les milieux intransigeants du catholicisme.

Ce colloque a permis une approche nouvelle de l'affaire Dreyfus où la dimension culturelle est bien présente. La plupart des communications ont tout naturellement utilisé comme principale source la presse. Si celle-ci est une source précieuse pour l'historien, elle ne peut permettre une étude de l'opinion publique que si, dans la mesure du possible, l'on a connaissance du poids de chaque journal, du lectorat touché, mais l'on sait aussi que l'opinion publique et la presse ne fonctionnent pas toujours ensemble, loin de là ! Quoi qu'il en soit, les auteurs, conscients des limites de leur source, nous apportent un éclairage neuf sur l'impact de l'affaire Dreyfus et au-delà sur le rayonnement de la France à cette date.

Jacqueline SAINCLIVIER

*Lieux de soins, lieux d'histoire. La Bretagne. Guide d'histoire hospitalière*, sous la direction de Thierry FILLAUT. Éditions E.N.S.P., 1995, 224 p.

Un guide est toujours pour les historiens une source de découverte à la fois d'une documentation jusqu'alors ignorée et de problématiques nouvelles. En publiant le guide d'histoire hospitalière de Bretagne, l'École nationale de la Santé publique a voulu d'abord rappeler aux directeurs d'hôpitaux leur responsabilité dans la protection du patrimoine documentaire, mobilier et immobilier de leurs établissements et dans la mise en valeur de leur histoire. C'est la suite logique de la création dans cette école nationale d'un service d'archives confié aux soins diligents de Jack Garçon.

Après une préface de Jean-Yves Andrieux, professeur d'histoire de l'architecture à l'université de Rennes 2, et une introduction de Thierry Fillaut, maître de conférences à Rennes 1, l'ouvrage est subdivisé en quatre parties et 22 chapitres : 1 - Quelle histoire pour les lieux de soins ; 2 - À la recherche des sources ; 3 - Le regard de l'historien ; 4 - Protéger et valoriser. Il s'achève par trois annexes fort utiles : état des archives hospitalières, bibliographie d'histoire hospitalière bretonne, équipement hospitalier de la Bretagne à diverses époques.

L'histoire des hôpitaux se ressent du fossé qui existe entre les historiens amateurs – parmi lesquels les auteurs de thèses de médecine à

caractère historique, de qualité médiocre – et les professionnels. Plusieurs auteurs de chapitres se laisseraient volontiers entraînés vers «l'histoire finalisée au service du présent». Mais le coordinateur de l'ouvrage veille et rappelle très utilement que «l'histoire universitaire doit précéder l'histoire-gestion». Il faut savoir «poser des questions au passé» et, au besoin, recourir au spécialiste ainsi que le démontre l'exemple de l'historien Gérard Le Bouëdec dans son étude sur un médecin lorientais du XIX<sup>e</sup> siècle, Bodélio.

En temps qu'archiviste je me suis naturellement intéressé à la perception que les auteurs de l'ouvrage avaient des archives : souvent une grande méconnaissance. Dans la liste, dressée par exemple page 49, des institutions pouvant détenir des documents utiles pour une exposition sur le Centre hospitalier spécialisé de Rennes, Christiane Olivier oublie de mentionner les Archives départementales ; or le C.H.S. est un établissement départemental – Th. Fillaut le confirme d'ailleurs page 54 – et l'essentiel de la documentation le concernant se trouve réglementairement conservé aux Archives d'Ille-et-Vilaine. De même, page 71, si l'Inventaire général, la conservation régionale des Monuments historiques, la Cinémathèque de Bretagne, «Dastum», les musées conservent effectivement des documents architecturaux et iconographiques, il faut savoir aussi que les archives départementales sont particulièrement riches en ce domaine, les deux tomes du *Guide des archives d'Ille-et-Vilaine* récemment publiés en témoignent abondamment. Les mentions qui en sont faites aux pages 79 et 81 du *Guide d'histoire hospitalière* ne correspondent pas à la grande diversité des documents «figurés» conservés dans les archives. En ce qui concerne la carte, publiée page 70, des cantons étudiés par l'Inventaire général, il eut été utile de préciser qu'il s'agit des travaux de l'Inventaire «normalisé» : 65 % des cantons de la Bretagne en effet ont fait l'objet d'enquêtes de l'Inventaire et y sont donc représentés par une abondante documentation.

Dans l'article consacré à l'histoire des hôpitaux psychiatriques pages 103 à 105, Yves Longin insiste longuement sur «les risques de la recherche» : «c'est à en perdre la raison... Les archives, quel beau mot ! Il ne faut pas être allergique à la poussière. Quelle joie de patauger dans des monceaux de documents en vrac». Aux Archives départementales, «il y a toujours quelque chose à trouver... Cela vous coûtera beaucoup et rapportera souvent si peu, financièrement bien sûr, car sur le plan personnel c'est inversement proportionnel». On ne peut raconter meilleure «histoire de fou» pour décourager le chercheur.

L'article de Rosine Cleyet-Michaud, conservateur général des Archives, pages 157 à 163, précise utilement les conditions de conservation et de communication des archives. Le tableau des lieux de conservation et de traitement des fonds est tout à fait pertinent. Je précise

toutefois que, jusqu'à la loi sur les archives de 1979, les archives des établissements publics hospitaliers non communaux et non départementaux étaient «déposés» et non «versés» aux archives départementales ; ils conservaient donc leur unité de traitement quelque soit la date des documents. Je constate malheureusement que la plupart des auteurs ne font pas la différence entre le fonds d'un établissement hospitalier – c'est-à-dire l'ensemble des papiers créés ou reçus par cette institution dans le cadre de son activité quelque soit le lieu de leur conservation – et les documents concernant cet établissement conservés dans d'autres fonds, dans des dossiers de documentation ou dans les bibliothèques.

Le repérage des archives hospitalières (fonds anciens et postérieurs à la Révolution), pages 196 à 200, représente une approche intéressante des fonds. Mais a-t-on vraiment pris en compte tous les travaux des archivistes ? Les guides d'archives départementales sont faits pour les historiens. Loire-Atlantique, Finistère et Ille-et-Vilaine en sont pourvus depuis 1962-1965, 1973 et 1991-1994 ; ils ne sont pas mentionnés dans la bibliographie des pages 201 à 212 ; Morbihan et Côtes-d'Armor en possèdent des ébauches. On eut pu certainement mieux exploiter les 66 pages du chapitre consacré aux archives hospitalières du *Guide d'Ille-et-Vilaine*, chapitre illustré de 27 reproductions de monuments et de documents en noir et en couleurs, ou les pages 190-198 du tome 1 et 108-123 du tome 2 du *Guide de Loire-Atlantique*, de même que l'article (mentionné page 66) de Nicole Vayssaire faisant l'*Inventaire des bâtiments hospitaliers d'Ille-et-Vilaine*.

L'appellation «H dépôt» (naguère «H supplément») n'est en fait qu'un sigle identifiant les fonds des établissements hospitaliers publics «déposés» aux Archives départementales, chaque fonds étant classé suivant le cadre officiel des archives hospitalières. La série H des Archives départementales, consacrée au clergé régulier, conserve effectivement des archives de congrégations hospitalières : la distinction entre les papiers émanant de la communauté religieuse et ceux concernant le fonctionnement de l'hôpital n'a que rarement été respectée (1).

Une liste exhaustive des instruments de recherche archivistiques, imprimés, dactylographiés ou manuscrits pourrait compléter efficacement le *Guide d'histoire hospitalière*. Cette liste constituerait, me semble-t-il, l'information essentielle qui lui permettrait de devenir l'outil de travail indispensable pour l'historien et le chercheur.

Jacques CHARPY

---

(1) A noter que la série I, «archives ecclésiastiques», signalée page 88, n'existe pas en Bretagne.